

Avis n° 2025/07
relatif à l'admission par l'État de
Haute Ecole Namur-Liège-Luxembourg (BELGIQUE)

Ecole

Nom :	Haute Ecole Namur-Liège-Luxembourg
Sigle :	HENALLUX
Type :	Public
Sites de l'école :	Virton

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2019/09-13

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Automatisation, en formation initiale sous statut d'étudiant
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Electromécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Haute Ecole Namur-Liège-Luxembourg ;
- Vu le rapport établi par Timothée TOURY (membre de la CTI, rapporteur principal), Isabelle HENNEBIQUE (corapporteur), Patrick HENAFF (expert), Romeo IONESCU (expert international), Caroline TOME MANEKE (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 8-9 juillet 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'Etat	Voie de formation	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée d'accréditation
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Automatisation, sur le site de Virton	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Electromécanique, sur le site de Virton	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école établira un **rapport intermédiaire** portant sur les trois dernières recommandations. Ce document est à transmettre le **15 juin 2029**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2029**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Impliquer toutes les parties prenantes pour engager une démarche d'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour les formations d'ingénieur du site Pierrard-Virton à moyen terme en s'appuyant en particulier sur le réseau d'entreprises avec lequel l'école est en relation. Ce plan stratégique intégrera la problématique des flux d'étudiants entrants, la taille des formations et les partenariats éventuellement nécessaires, la question des locaux et du lieu du campus.
- Développer l'exposition à la recherche des étudiants, avec des liens externes à l'école si nécessaire ;
- Augmenter le volume d'enseignement en anglais pour que tous les étudiants puissent obtenir le niveau B2 du CECRL, et formaliser le suivi de l'évolution du niveau des étudiants ;
- Finaliser le système d'assurance et de suivi de la qualité interne.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Automatisation	2026	2031
Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation Electromécanique	2026	2031

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

